

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL SYNDICAL

Délibération n° 15-2022
Séance du 06 octobre 2022

**DATE DE
CONVOCAATION :**

29 septembre 2022

**NOMBRE DE
CONSEILLERS :**

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

OBJET :

**ADOPTION DES
RAPPORTS 2021 :**

- sur le prix et la
qualité du service
public de l'eau potable

- du délégataire sur
l'exploitation du
service

Le 06 octobre 2022 à 18 h 30, les membres du comité syndical du SYNDICAT DES EAUX DE BRAZEY-EN-PLAINE, convoqués conformément à la loi, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Lionel HOUEE.

Etaient présents : Lionel HOUEE, Jocelyne BEAUNEE, Joris BARBE, Nathalie BEAUX, Sébastien BERNA, Fanny BOUVERET, Martine FRANCOIS, Jennifer MEILLER, Frédéric NICOLAS, Nadine PEPIN

Etaient absents : Frédéric FEVRE (procuration à Lionel HOUEE)

Secrétaire : Joris BARBE

Monsieur le Président ouvre la séance et rappelle :

- d'une part que le Code Général des Collectivités Locales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'eau potable.
Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération. Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur assemblée délibérante dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice
- d'autre part, que le délégataire doit communiquer à la collectivité un rapport d'activité sur l'exploitation des services dont il a la délégation avant le 1er juin de l'année qui suit l'exercice concerné. Conformément à ces dispositions, la société SAUR a adressé au syndicat le rapport 2021 relatif au service d'eau potable.

Ces rapports sont publics et permettent d'informer les usagers des services.

Après présentation de ces rapports, l'assemblée délibérante à l'unanimité :

- ✓ ADOPTE le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du SIAEP DE BRAZEY EN PLAINE
- ✓ Prend acte du rapport 2021 présenté par le délégataire SAUR

Ainsi pour extrait conforme, fait à BRAZEY EN PLAINE le 06 octobre 2022

Le Président,

